



**Commission de Gestion
des Taxes Fixes**
Boulevard Carl-Vogt 102
1205 Genève
Tél : 022/379.87.99
E-mail : taxesfixes@unige.ch
Internet : www.unige.ch/taxes

**RAPPORT D'ACTIVITES
DE LA COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018**

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction	3
2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires	4
2.1. Subventions ordinaires.....	4
2.2. Subventions extraordinaires	6
2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires	7
2.3.1. Conférences et semaines thématiques.....	8
2.3.2. Théâtre, projections et expositions	9
2.3.3. Journaux et parutions	10
2.3.4. Voyages d'études.....	10
2.3.5. Ciguë	11
2.3.6. Conférence Universitaire des Associations d'Étudiant·e·s (CUAE)	11
2.3.7 Divers	12
2.3.8 Subventions refusées	13
2.3.9. Remboursements	
2.4 Oppositions	13
3. Organisation des réserves et appel à projet.....	14
4. Secrétariat permanent de la CGTF.....	15
5. Locaux des Associations	15
6. Prestations offertes aux Associations.....	16
7. Evolution des comptes	16
8. Conclusion.....	18

1. Introduction

La Commission de Gestion des Taxes Fixes (ci-après nommée « Commission » ou « CGTF ») est un organe prévu par le statut de l'Université (ci-après nommé « statut ») dans son article 86. Le statut prévoit en outre que son fonctionnement général est régi par un règlement (ci-après « règlement ») adopté par l'Assemblée de l'Université (art. 85 al. 4 statut). La Commission a pour tâche de gérer un fonds constitué par une part de CHF 9.50 perçue sur les CHF 65.- de taxes fixes semestrielles payées par les étudiant·e·x·s et assistant·e·x·s immatriculé·e·x·s à l'Université de Genève. Ce fonds est dévolu à l'aide aux associations d'étudiant·e·x·s et d'assistant·e·x·s dans la gestion de leurs activités courantes, ainsi qu'au financement de diverses activités associatives ayant un rapport avec la vie universitaire.

La Commission doit par ailleurs soumettre un rapport d'activités annuel à l'Assemblée de l'Université pour approbation. Le présent document prend en compte les mouvements financiers du fonds DIP COFI concernant la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Deux types de subventions peuvent être octroyés par la CGTF : les subventions ordinaires, qui sont allouées aux associations reconnues par le rectorat de l'Université de Genève et les subventions extraordinaires, qui sont destinées au financement de projets spécifiques. Le fonds sert également à couvrir les frais de fonctionnement de la Commission et la rémunération de sa/son secrétaire permanent·e·x et de sa/son président·e·x (art. 28 règlement). Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations (parc informatique, photocopieuse) sont également réglées par ce fonds. Les coûts de l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt, sont aussi pris en charge grâce à ce fonds.

Chaque année, le secrétariat de la Commission applique le plus strictement possible les critères de versement des subventions, ordinaires comme extraordinaires. Ainsi, toute association doit nécessairement remplir les critères suivants :

- La comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'Université.
- La comptabilité de chaque subvention extraordinaire accordée par la Commission pour un projet précédent doit, elle aussi, avoir été approuvée par ces deux instances de contrôle. De plus, un compte rendu écrit expliquant l'utilisation faite de la subvention accordée doit être approuvé par le secrétariat de la CGTF.

La Commission est composée de quatre membres : un·e assistant·e·x et trois étudiant·e·x·s, tout·e·x·s élu·e·x·s par l'Assemblée de l'Université (art. 1 règlement) pour une période de deux ans renouvelable, ainsi que d'un·e représentant·e·x du rectorat, qui bénéficie d'une voix consultative. La composition de la CGTF a été en partie renouvelée cette année. Mme Alexia Bonelli est entrée en fonction le 1^{er} juin 2018 en qualité de secrétaire permanente de la CGTF, remplaçant Mme Nouchka Barral, secrétaire sortante. Mme Anuka Schubert, étudiante en droit, occupe le poste de présidente pour la première année. Mme Nadège Pfister, étudiante en sociologie,

siège en tant que membre étudiante, aux côtés de M. Sebastian Zelada, étudiant en science de la société. M. Paulos Asfaha siège toujours au sein de la Commission et représente les assistant·e·x·s. Mme Piera Dell’Ambrogio, adjointe de direction à la division de la formation et des étudiant·e·x·s (DIFE), représente toujours le rectorat, ainsi que M. Mathieu Crettenand, adjoint au Rectorat, son suppléant.

2. Evolution des subventions ordinaires et extraordinaires

	Subventions ordinaires				Subventions extraordinaires			
	Nombre	Différence	CHF	Différence	Nombre	Différence	CHF	Différence
2000-2001	15	-	31'414.00	-	14	-	90'102.00	-
2001-2002	21	+ 40 %	33'542.00	+ 7 %	31	+ 121 %	125'127.00	+ 39 %
2002-2003	12	- 43 %	12'046.20	- 64 %	35	+ 13 %	207'599.00	+ 65 %
2003-2004	12	0 %	13'125.25	+ 9 %	28	- 20 %	162'482.20	- 22 %
2004-2005	14	+ 17 %	16'758.00	+ 28 %	32	+ 14 %	220'526.40	+ 36 %
2005-2006	14	+ 0 %	14'854.00	- 11 %	38	+ 16 %	186'562.40	- 15 %
2006-2007	13	- 8 %	23'266.00	+ 57 %	33	- 13 %	165'469.90	- 11 %
2007-2008	14	+ 8 %	29'282.00	+ 25 %	29	- 12 %	134'019,75	- 19 %
2008-2009	25	+ 79%	31'224.00	+ 7%	35	+ 21%	125'173.60	-7%
2009-2010	18	- 38 %	32'514.00	+ 4 %	23	- 34 %	101'306.00	- 19 %
2010-2011	19	+ 6 %	35'610.00	+ 10 %	25	+ 9 %	116'960.21	+ 15 %
2011-2012	14	- 26 %	39'548.00	+ 11 %	23	- 9 %	66'575.00	- 43 %
2012-2013	26	+ 85 %	56'280.00	+ 42 %	46	+ 100 %	164'628.05	+ 147 %
2013-2014	21	- 19 %	48'845.00	- 13%	37	- 20 %	144'838.15	- 12 %
2014-2015	23	+ 10 %	58'641.00	+ 21 %	48	+ 30 %	151'893.60	+ 5 %
2015-2016	21	- 9 %	14 620.00	- 75 %	84	+ 75 %	252 938.00	+ 67 %
2016-2017	32	+ 52%	75 695.00	+ 417%	96	+ 14%	340 833.00	+ 34%
2017-2018	35	+ 9%	46 780.00	-38%	88	-9%	187 949.63	-44%

Evolution du nombre et des montants des subventions ordinaires et extraordinaires entre 2000 et 2018.

2.1. Subventions ordinaires

Chaque inscription d'un·e·x étudiant·e·x à une association reconnue par le rectorat permet à cette dernière de toucher CHF 5.- de subvention ordinaire par membre, en plus d'un montant de base de CHF 300.-. Ces subventions sont destinées aux frais de gestion courante des associations de l'Université de Genève.

L'analyse des subventions ordinaires d'une année à l'autre offre un bon

indicateur du rayonnement des associations au sein de l'Université de Genève. Le nombre d'associations ayant reçu des subventions ordinaires pendant l'exercice 2017-2018 est de 35. Le nombre de ces subventions a donc subi cette année une augmentation d'environ 9 % par rapport à l'exercice précédent. De plus, le total du montant des subventions ordinaires est de CHF 46 780.00.- pour cet exercice, ce qui représente une baisse d'environ 38 % par rapport au montant total de l'année comptable précédente. Bien qu'il y ait une augmentation du nombre d'associations touchant une subvention ordinaire, la somme totale attribuée a diminué.

Effectivement, l'augmentation du nombre d'associations touchant une subvention ordinaire s'explique en partie par le fait que trois nouvelles associations ont pu nouvellement toucher une subvention ordinaire : L'AERU (association des étudiant·e·x·s en russe), l'AEMALTT (association des étudiant·e·x·s du Master en sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation), et HEKA-HOU-SIA (association des étudiant·e·x·s en égyptologie et Copte). Ces dernières ont été reconnues par le rectorat dans le courant de l'année 2017. C'est pour cela que le nombre de subventions ordinaires accordées a augmenté cette année.

La baisse du montant total octroyé aux subventions ordinaires peut être interprétée sur la base de plusieurs raisons. Lors de l'année 2016-2017 l'AESPRI (association des étudiant.e.x.s en sciences politiques et relations internationales) et la CUAE (Conférence universitaire des associations d'étudiant.e.x.s), deux grandes associations, ont touché leurs subventions ordinaire 2015-2016 et 2016-2017. En outre, ACCORDER (Association commune du Corps des collaborateurices de l'Enseignement et de la Recherche) n'a pas renouvelé sa demande de subvention pour l'année 2017-2018. Globalement, comme mentionnée dans le rapport d'activités de l'année passée, l'année 2016-2017 présente une forte augmentation des subventions ordinaires pour des raisons de rattrapages comptables inhabituelles ; cette augmentation exceptionnelle ne s'est donc pas reproduite lors de l'année 2017-2018. L'année comptable 2016-2017 avait donc des montants très élevés, mais causés par ce rattrapage comptable et non pas une évolution pérenne et réelle de la situation. La baisse du montant des subventions ordinaires ne représente donc pas une vraie diminution des subventions accordées aux associations.

En résumé, le montant total de subventions accordées va toujours dans un sens grandissant, malgré le cas extraordinaire de l'année 2016-2017. Le nombre d'associations qui touchent des subventions ordinaires augmente chaque année, corolaire d'un dynamisme associatif grandissant au sein de l'Université de Genève.

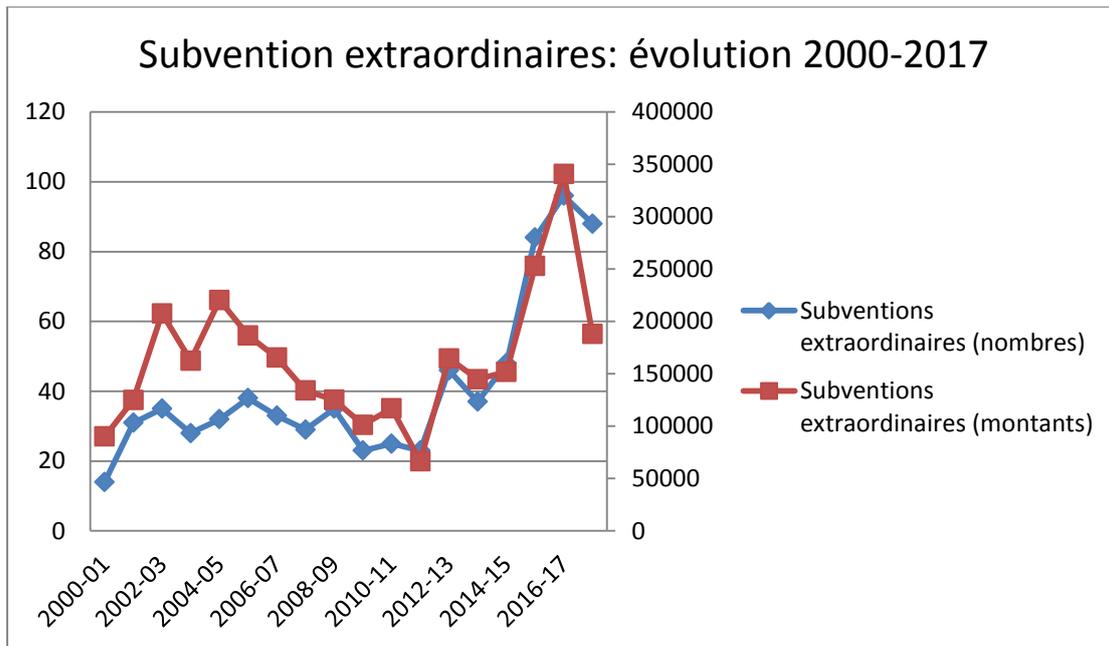
Il est également à mentionner qu'un certain nombre de problèmes peuvent être causés par les changements de personnes chargées de la comptabilité au sein des associations. Certain·e·x·s étudiant·e·x·s délégué·e·x·s par les comités d'association à cette fonction quittent leur poste sans pour autant prendre le temps de s'acquitter de la tâche qui leur a été dévolue. Tickets perdus, comptes postaux ou bancaires inaccessibles pour cause de signatures non valables, journal comptable inexistant sont autant de problèmes auxquels les nouveaux trésoriers et nouvelles trésorières d'une association peuvent être confronté·e·x·s. De plus, il arrive que certaines associations cessent toute activité pendant plusieurs années tout en gardant leur statut, ce qui peut engendrer des difficultés pour le nouveau comité, qui, selon le règlement, doit

également rendre les comptabilités pour ces années inactives. La Commission propose alors aux associations, dans les cas les plus extrêmes et sur leur demande expresse et dûment justifiée, une amnistie comptable. L'association y recourant est donc libérée de l'obligation de présenter une comptabilité, mais ne pourra percevoir de subvention ordinaire pour la période comptable amnistiée. Cette année, aucune amnistie n'a été demandée. Pour des raisons d'augmentation de travail lié au secrétariat et de manque de temps, diverses amnisties ont été reportées à l'année prochaine.

L'augmentation du nombre de subventions ordinaires montre l'enthousiasme et le dynamisme au sein des associations de l'Université. De plus en plus d'étudiant·e·x·s s'investissent dans ces espaces.

2.2. Subventions extraordinaires

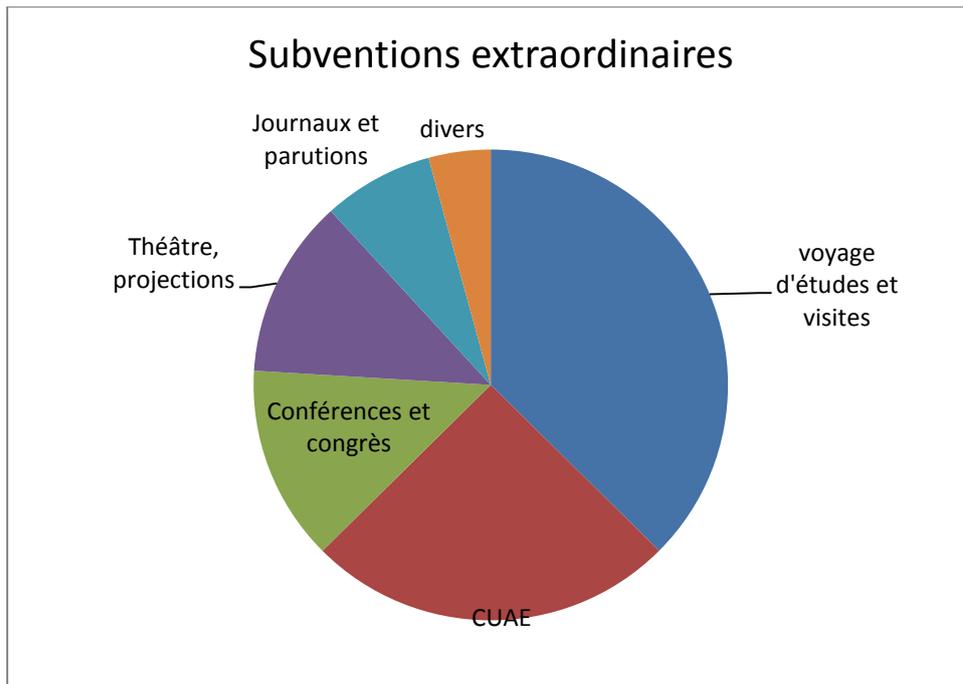
Le nombre de subventions extraordinaires pour l'exercice 2017-2018 est de 88, cela représente une baisse de 9 % par rapport à l'exercice précédent et un nombre de subventions extraordinaires dans les plus hauts depuis la création de la Commission. Le nombre de subvention accordé a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. Au niveau des montants totaux accordés en termes de subvention extraordinaire, on aperçoit une diminution de 44%. Le montant de 187'949.63 est plus bas que les deux années précédentes mais restent parmi les montants les plus élevés. En comparant avec les années précédentes, on constate tout de même une tendance vers l'augmentation des demandes de subventions extraordinaires. Pour avoir un aperçu historique de la situation, on remarque que durant la période 2008-2009, la Commission avait dû faire face à une forte augmentation des projets subventionnés et à une baisse inquiétante de ses fonds. Elle avait alors dû se montrer plus sélective et introduire plusieurs mesures restrictives, avec pour effet direct une forte baisse du nombre de subventions extraordinaires accordées. Depuis cette baisse, le nombre de subventions de ce type était ainsi resté stable. Les effets des restrictions se font encore sentir, jusqu'à l'exercice 2013-2014 qui a fait l'objet d'une diminution du nombre et du montant total de subventions extraordinaires, après le résultat négatif de l'année comptable 2012-2013. L'année 2016-2017 montre, pour la quatrième année consécutive, une augmentation des demandes de subventions extraordinaires. Il avait été constaté durant cette année-là que les demandes de subventions augmentaient de manière constante et pérenne marquant le fait qu'il s'agit bien d'une croissance effective des activités associatives universitaires.



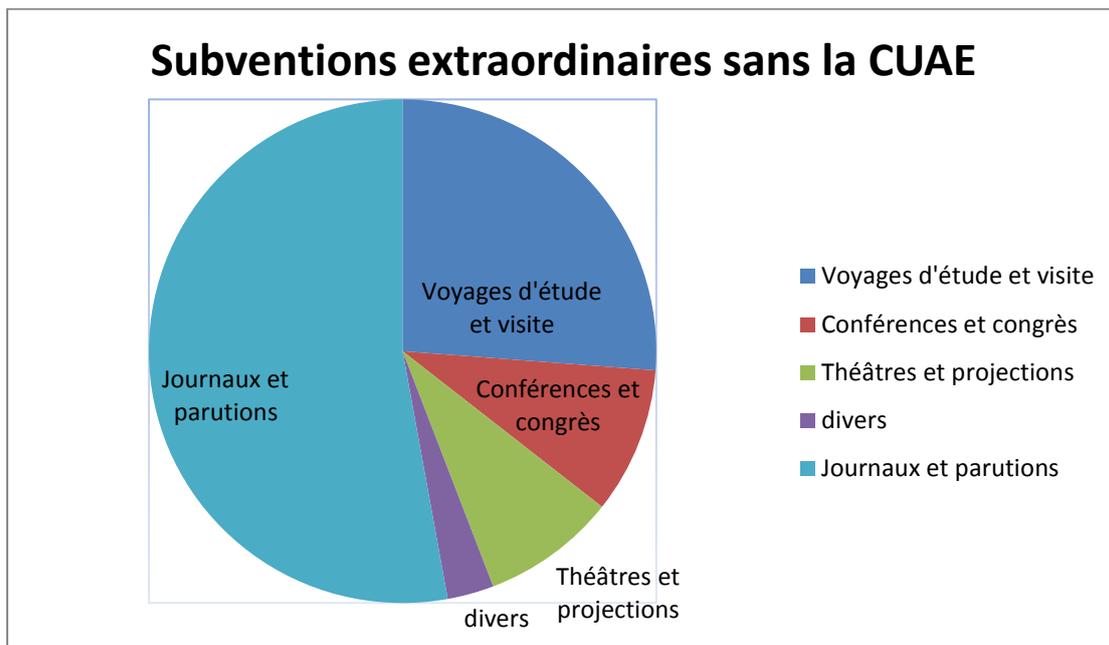
Le nombre et le montant total des subventions extraordinaires attestent, au-delà de la présence importante d'associations au sein de la vie étudiante, de leur activité pérenne et croissante. Le détail des subventions de ce type donne plus d'explications sur l'allocation du fonds. De nombreux projets, tels que les cycles de conférences ou les journaux sont réorganisés d'année en année et grandissent avec l'intérêt que leur portent les étudiant·e·x·s des facultés concernées et de l'Université toute entière. De plus, des projets inédits sont mis sur pied par les étudiant·e·x·s, à l'image de nouveaux ateliers, concours et de diverses journées à thème. En effet, l'originalité des projets présentés est croissante, cela est visible dans la catégorie des divers.

Cette légère diminution des subventions extraordinaires n'atteste pas une baisse de l'enthousiasme et de l'investissement étudiant. En effet, les montants d'octroi de subvention extraordinaire restent très élevés. D'ailleurs, le nombre d'heures que la Commission passe en séance semble en témoigner autant. En effet, les séances d'attribution durent rarement moins de quatre heures et ont parfois lieu deux fois par mois. La Commission voit donc passer beaucoup de projets qui reflètent la diversité et la qualité des projets étudiants.

2.3. Projets financés par des subventions extraordinaires



Répartition des subventions extraordinaires 2017-2018



Répartition des subventions extraordinaires 2017-2018 sans la CUAE

2.3.1. Conférences et semaines thématiques

Cette année, plusieurs conférences, débats et congrès ont encore une fois été financés par la CGTF.

Le GUIC (Geneva University Investment Club) a organisé trois conférences sur le sport et les jeux vidéo durant la semaine de l'entrepreneuriat. L'AEEG (Association des Etudiant·e·x·s en Etudes Genre) a projeté la série télévisée *Transparent* qui évoque les questions de transparence. La projection était suivie d'une conférence.

L'AESPRI (Association des Etudiant·e·x·s en Sciences Politiques et Relations Internationales) a organisé un forum thématique d'une certaine importance portant sur les défis de l'Afrique moderne. L'association Pousse-pouce parrainée par le Club de Débat Genevois a fait une conférence sur le thème des moyens de déplacement alternatifs.

L'AEF (Association des Etudiant·e·x·s Francophones) a organisé une conférence qui questionne les médias.

Il est intéressant de noter que la pérennité de certains de ces projets montre, d'une part, le travail fourni par les comités pour trouver chaque année de nouvelles idées et s'organiser autour de nouvelles thématiques et, d'autre part, l'intérêt fidèle que peuvent porter les étudiant·e·x·s à ces événements.

2.3.2. Théâtre, projections et expositions

Durant l'année 2017-2018 la CGTF a subventionné divers projets théâtraux. Notamment, la COMU (Comédie Musicales) a performé à nouveau son spectacle du printemps passé. Les étudiant·e·x·s sont aidé·e·x·s par les Activités Culturelles pour mener à bien ce projet d'envergure. L'AEL (Association des Etudiant·e·x·s en Lettres) a réalisé une pièce de théâtre portant sur une nouvelle allemande retranscrite en format théâtral.

L'AEF (Association des Etudiant·e·x·s Francophones) a demandé à la CGTF de subventionner des billets de théâtre. L'idée est de rendre accessible l'offre culturelle dans la ville de Genève pour les étudiant·e·x·s.

De nombreux cinéclubs ou séances uniques de projections sont mis en place par les associations, ce qui est apprécié des étudiant·e·x·s, qui peuvent par ce biais s'informer sur un sujet grâce à un format plus ludique, différent des formats académiques conventionnels. Le Film-Club, des étudiant·e·x·s du Département d'anglais, soutenu par l'AEL (Association des Etudiant·e·x·s en Lettres), a organisé ses habituelles projections. L'AEE (Association des Etudiant·e·x·s en Espagnol) en commun avec l'AS&D (Association des Etudiant·e·x·s en Socioéconomie et Démographie) ont mis sur pied un festival de film intitulé *Caramelo y Limon*. Les associations ont obtenu deux subventions pour ce projet qui se déroule à présent une fois par année. Après avoir présenté un budget incomplet, les associations sont repassées en séance avec un dossier retravaillé pour que la subvention leur soit accordée. Le MSOGSI (Master Student Organization of the Global Studies Institute) a projeté le film *Bounty* en lien avec le master en études africaines. L'AEEA (Association des Etudiant·e·x·s pour un Espace Autogéré) a projeté *L'amour et la révolution* en présence du réalisateur Yannis Youlountas.

Enfin, certaines associations mettent en place des expositions. L'AESPRI (Association des Etudiant·e·x·s en Sciences Politiques et Relations Internationales) a créé une exposition de photographies sur le thème de l'Université dans le hall d'Uni-Mail. L'AMAGE (Association du Monde Arabe de l'université de Genève) a également effectué une exposition de photographies afin de visibiliser des villes méditerranéennes. L'AEHA (Association des Etudiant·e·x·s en Histoire de l'Art) a effectué, comme chaque année, sous forme de cartes postales, des tableaux vivants. L'association s'inspire de grands tableaux qu'elle transforme en photographies.

2.3.3. Journaux et parutions

Cette année encore, plusieurs parutions ont été soutenues par la CGTF. On retrouve ainsi le journal *L'atelier Historique* rédigé par l'AEHG (Association des Etudiant·e·x·s en Histoire Générale). L'AEAC (Association des Etudiant·e·x·s en Histoire Antique) a publié la 4^{ème} édition de leur journal *SC.AN*. L'AEL (Association des Etudiant·t·e·x·s en Lettres) ont fait paraître leur 16^{ème} édition du journal *REEL*. L'AESPRI (Association des Etudiant·e·x·s en Sciences Politiques et Relations Internationales) a également mis sur pied la 22^{ème} édition du journal *International ink*.

2.3.4. Voyages d'études

Durant les exercices précédents, la Commission avait déjà octroyé de nombreuses subventions extraordinaires destinées à des voyages d'études. Cette tendance reste inchangée : de plus en plus d'associations organisent des excursions permettant à des étudiant·e·x·s et des assistant·e·x·s d'élargir le champ de leurs études en visitant différents lieux ou institutions. Un total de 18 voyages a ainsi pu avoir lieu, ce qui représente environ le même nombre de voyages organisés lors de l'exercice précédent. Au vu du début de l'exercice, on peut avancer que cet intérêt marqué pour les voyages d'études se maintiendra lors du prochain exercice comptable.

Les règles en la matière prévoient une somme maximale de CHF 200.- par étudiant·e·x ou assistant·e·x inscrit·e·x (art. 22 règlement). Les voyages à petit budget sont financés à hauteur des deux tiers des frais, dans la limite des CHF 200.- par étudiant·e·x imposée par le règlement.

Lors de l'exercice 2017-2018, la Commission a financé de nombreux voyages d'études. Tout d'abord, les étudiant·e·x·s de l'association GIMUN (Geneva International Model United Nation) se sont rendu·e·x·s à une conférence internationale qui reprend les codes des grandes rencontres diplomatiques. L'AESPRI (Association des Etudiant·e·x·s en Sciences Politiques et Relations Internationales) a organisé une visite culturelle à Gruyères, afin de découvrir le patrimoine suisse. Cette association a aussi effectué un voyage en Grèce afin d'appréhender un peu mieux le système politique grecque. Le MEG (Mouvement des Etudiant·e·x·s en Géographie) a également effectué un voyage en Grèce afin d'étudier la méthodologie de terrain. En outre, l'AESI (Associations des Etudiant·e·x·s en Système d'Information) a visité Séoul. L'ELSA (European Law Student's Association) s'est rendue à Budapest. Le MSOGSI (Master Student Organization of the Global Studies Institute) a fait un voyage d'études à Berlin. L'association s'est également rendue à Rome pour assister à des conférences types Nations Unies. Pour son traditionnel voyage d'étude l'AS&D (Association des Etudiant·e·x·s en Socioéconomie et Démographie) a choisi Porto comme destination. L'IFSA (International Finance Student Association) a établi un voyage à New York et Boston pour visiter ces iconiques places boursières et rencontrer de prestigieux·ses professeur·e·x·s. L'AEHA (Association des Etudiant·e·x·s en Histoire Générale) a fait son voyage d'études à Berlin ; la capitale allemande leur a permis d'effectuer des visites en lien avec toutes les branches enseignées dans le cursus d'histoire de l'art. L'AETI (Association des Etudiant·e·x·s en Traduction et Interprétation) a mené un voyage à Bruxelles. L'AEAPA (Association des Etudiant·e·x·s en Archéologie Préhistorique et Anthropologie) s'est rendue en Dordogne pour un voyage d'études.

ESN (Erasmus Student Network) organise plusieurs voyages pour ses membres. Cette année, les étudiant·e·x·s sont allé·e·x·s à Lucerne et à Zurich. Ces excursions permettent aux étudiant·e·x·s étranger·ère·x·s de découvrir la Suisse avec un budget abordable.

Actuellement, la CGTF se questionne sur ses pratiques de financement des voyages d'études. En effet, ces derniers représentent une dépense importante et les liens avec la communauté universitaire sont parfois difficiles à déterminer. La Commission estime néanmoins que ces voyages doivent être accessibles à tou·te·x·s et le seul moyen de permettre cela est à travers une subvention. La CGTF s'interroge sur l'importance des montants octroyés pour ces voyages compte tenu des limites du fonds étudiant ; elle ne peut qu'encourager les associations à trouver d'autres moyens de financement supplémentaires. La CGTF a également été confrontée à un abus de la part d'une association qui est partie en voyage d'études. D'après les informations du décanat de droit, les étudiant·e·x·s de L'AECAV (Association des Etudian·t·e·x·s de l'Ecole d'Avocature), lors de leur voyage d'études en 2017, se seraient vanté·e·x·s sur les réseaux sociaux d'avoir consommé plus d'alcool que de visites culturelles. La CGTF insiste désormais, de façon plus rigoureuse, sur la reddition de compte-rendu précis des projets des différents voyages.

2.3.5. Ciguë

Comme l'année précédente, la subvention extraordinaire pour les salaires 2017-2018 de la Ciguë a été suspendue en raison de motifs administratifs ; la Ciguë a momentanément été dé-enregistrée. Bien que, lors de cet exercice, le Rectorat ait approuvé son ré-enregistrement en juin 2018, la CGTF n'a pu verser rétroactivement la subvention des exercices 2016-2017 et 2017-2018 dû aux disponibilités limitées du fonds. La Commission a estimé que, d'une part, la Ciguë avait réussi à clôturer ses comptes 2016 et 2017 sans la subvention CGTF et que, d'autre part, une telle sortie d'argent rétroactive aurait pu péjorer le fonctionnement de la CGTF, notamment à travers le blocage de plusieurs subventions de projets étudiants. À présent, la situation administrative de la Ciguë étant réglée, la demande de subvention devrait pouvoir être faite dans les temps et la coopérative devrait continuer à toucher sa subvention annuellement.

2.3.6. Conférence Universitaire des Associations d'Étudiant·e·x·s (CUAE)

Le nombre élevé de projets organisés par la CUAE montre son rôle important au sein du monde associatif universitaire. En tant qu'association faîtière, l'association participe vivement au dynamisme associatif déjà en place, tout en proposant un soutien aux groupes d'étudiant·e·x·s nouvellement formés et souhaitant par la suite se constituer en association. Par exemple, la faîtière a soutenu le groupe d'étudiant·e·x·s *Rethinking Economics* – désormais constitué en association enregistrée depuis mars 2018 – dans l'organisation d'une conférence sur l'économie alternative.

Cette année encore, la CGTF a subventionné l'impression d'une plaquette d'information destinée à faire connaître les activités de la CUAE et à faciliter

l'inscription des étudiant·e·x·s aux associations de l'Université de Genève. Cette plaquette permet notamment à ces dernières d'obtenir des subventions ordinaires de la part de la Commission.

Pour la dixième année consécutive, *l'Agenda-Guide de l'étudiante* a été subventionné par la CGTF. La maquette de l'agenda ainsi que la page de garde qui avait été renforcée lors de l'édition précédente sont restées les mêmes. Offrant des informations complètes sur les différents services de l'Université, le guide accompagnant l'agenda permet à tout·e·x étudiant·e·x de découvrir de façon claire et concise les rouages de l'Université. Son intérêt pour le monde associatif genevois universitaire offre un tremplin permettant à terme l'investissement des étudiant·e·x·s dans ces structures. En ce sens, la CGTF, dont le but est également de garantir le dynamisme du monde associatif de l'Université, estime toujours indispensable d'offrir son soutien financier et institutionnel à ce projet. Il est également important de noter que les informations disponibles dans l'agenda-guide sont mises à jour et retravaillées chaque année.

La CUAE exerce son rôle de faïtière des associations d'étudiant·e·x·s notamment à travers ses relations étroites avec l'extérieur de l'Université. Elle s'est donc rendue à la *Lange Nacht Der Kritik* à Zurich. Les billets de train ont pu être financés par la CGTF, puisqu'il s'agit d'un rôle spécifique de la faïtière. La CUAE s'est également déplacée au *Forum to Fight* qui est une plateforme internationale d'étudiant·e·x·s.

En outre, la CUAE a mis en place un colloque sur l'indépendance catalane ainsi qu'une conférence avec Elsa Dorlin, une auteure dont les livres ont été étudiés par le GT (groupe de travail) sur le genre de la CUAE.

Enfin, la CUAE a formulé une demande concernant les coûts d'adhésion à l'Union des Etudiant·e·x·s de Suisse (UNES), dont elle est membre depuis 2016.

2.3.7 Divers

Plusieurs associations ont organisé des événements sous la forme de journée dans le hall d'un bâtiment universitaire, afin de thématiser une problématique qui leur est proche. Ainsi, l'association THINK OUT a organisé une journée de sensibilisation sur le VIH. Le Club de Débat Genevois a effectué un procès fictif intitulé *Le procès de l'Homme par l'Homme pour l'Homme*. La Commission est un peu mal à l'aise face à un titre aussi masculin et peu inclusif qui ne représente pas les valeurs de l'Université. Cependant, le projet est conforme au règlement de la CGTF et a donc pu être financé. En outre, le Club de Débat Genevois a organisé des ateliers nommés « entretiens d'embauche ». Le Club a aussi fait des journées de formation et propose aux étudiant·e·x·s des débats hebdomadaires au sein de sa structure. Le Club a également créé un concours d'éloquence pour les étudiant·e·x·s.

Fréquence Banane, la radio universitaire, a dédié une journée à un tournoi de volley-ball. ESN (Erasmus Student Network) a aussi effectué un tournoi sportif.

L'AEEG (Association des Etudiant·e·x·s en Etudes Genre) a reçu un financement pour la première édition du FUGE (Festival Universitaire Genre et Egalité). L'évènement se déroule sur plusieurs jours à travers divers conférences et ateliers au sein de l'Université. Les JCM (Jeunes Chercheuses médiévistes) ont préparé des journées

de recherche académique avec d'autres chercheuses expert·e·x·s dans le thème du domaine choisi venant de diverses Universités européennes.

L'AIESEC (Association Internationale des Étudiant·e·x·s en Sciences Économiques et Commerciales), comme chaque année, a organisé le Global Village. Une quinzaine de stands se retrouvent dans le hall d'Uni-Mail pour représenter différents pays.

2.3.8 Subventions refusées

Durant cette année, quatre projets ont été refusés par la CGTF, selon les critères de recevabilité des subventions extraordinaires du règlement de la CGTF (articles 13 à 26 règlement).

Ainsi, la Commission a refusé une demande de L'AMAGE (Association du monde arabe de l'Université de Genève). Cette association souhaitait faire une conférence sur le conflit israélo-palestinien. Lors de la séance, le projet n'était pas présenté par les personnes en charge de l'organisation. Ce dernier était trop confus et imprécis pour que la Commission puisse se prononcer. La CGTF a également refusé un autre projet de l'AMAGE portant sur un concert de musique arabe. La Commission a estimé que l'envergure de ce concert sortait du cadre étudiant et associatif imposé par le règlement de la CGTF.

Le Club de Débat Genevois n'a également pas obtenu de subvention concernant un cours d'art oratoire. Les frais de participation étaient trop élevés pour permettre aux étudiant·e·x·s de participer. En outre, la Commission estime que ce genre de cours fait partie des prérogatives des Activités Culturelles.

Une subvention extraordinaire demandée par la CUAE a aussi été refusée. Il s'agissait d'un Workshop pour travailler sur la non binarité des genres. La demande n'était pas suffisamment claire pour que la Commission puisse se prononcer. En outre, les frais étaient disproportionnés et les autres associations participant à cet événement n'étaient pas clairement mentionnées.

2.3.9 Remboursements

Toute association n'utilisant pas l'intégralité de la subvention accordée par la CGTF doit, selon le règlement de la Commission, retourner ce solde dans un délai fixé par la convention liant les deux parties. Cette année, les différentes associations ont remboursé CHF 20'712.32. Ce montant est pratiquement deux fois plus élevé que l'année comptable précédente. Il s'agit en effet d'une erreur comptable concernant le voyage d'études à Séoul de l'AESI (Associations des Etudiant·e·x·s en Système d'Information). Certains soldes proviennent également d'autres voyages d'études : il arrive fréquemment que quelques étudiant·e·x·s, bien qu'inscrit·e·x·s au voyage, ne participent finalement pas à ce dernier. Enfin, la production de journal de la CUAE et plusieurs de ses conférences ont généré des retours d'argent.

2.4 Oppositions

La CGTF n'a pas reçu d'opposition à l'encontre de décisions qu'elle a émises. Il existe néanmoins un droit d'opposition qui est inscrit dans le règlement (art. 30), où il est stipulé que la Commission doit rendre une nouvelle décision, si l'opposition a été déposée dans un délai de 30 jours à compter de la notification.

La CGTF peut se tourner vers le service juridique du rectorat lorsqu'il y a des oppositions. Ceci permet à la Commission de repenser à ses décisions et de s'assurer qu'elles soient bien justifiées.

3. Réflexion autour de la CGTF

Durant cette année, plusieurs réflexions ont été menées par la CGTF. Tout d'abord, sous l'impulsion de deux étudiant·e·x·s, un groupe s'est créé pour mener des discussions de fond sur la Commission. Il s'agissait notamment de réfléchir au règlement de la Commission et comment améliorer le processus d'octroi de subventions. En effet, au fil des rencontres, le besoin d'une plateforme fédératrice a été évoqué. Il s'agit d'un outil informatique qui permettrait de centraliser les informations concernant les demandes de subventions, mais aussi de rendre plus visible la CGTF dans le monde associatif universitaire. Cette plateforme a été financée par le fonds du rectorat et réalisée par un étudiant de l'Université, que nous remercions d'ailleurs chaleureusement. La Commission a participé aux diverses séances d'élaboration de la plateforme, de sa conception à sa mise en ligne, afin d'obtenir un rendu le plus proche des besoins des étudiant·e·x·s possible.

La question du financement a été à de nombreuses reprises discutée. En effet, la CGTF dispose encore de certaines réserves qui se sont reconstituées après l'appel à projet de 2016-2017. Cependant, cette nouvelle plateforme nécessite un nouveau poste rémunéré : la plateforme doit être alimentée et entretenue pour qu'elle ait un sens et soit utile. Le secrétariat étant déjà surchargé depuis deux années déjà, il semble nécessaire d'engager une deuxième personne. La CGTF estime que le rectorat doit garantir l'éventuel déficit lié à cette plateforme. Cette garantie de déficit a été acceptée dans les réunions auxquelles la CGTF a assisté, mais aussi par le rectorat à l'Assemblée de l'Université du 27 février 2019. La Commission ne souhaite pas que le développement de cette plateforme empêche la réalisation de certains projets par faute d'argent disponible. Il serait regrettable d'investir dans l'agrandissement du secrétariat sans pouvoir soutenir l'accroissement des projets étudiants parallèles.

Il a aussi été relevé que cette plateforme doit être gérée par et pour les étudiant·e·x·s. La volonté de maintenir la CGTF comme un organe composé d'étudiant·e·x·s d'assistant·e·x·s s'est clairement fait ressentir. Il s'agit donc de garder une indépendance face au rectorat qui conserve toutefois son droit de regard comptable au sein de la Commission.

La Commission a également mené plusieurs réflexions sur les règles internes concernant l'attribution des subventions. De nombreuses fois, lors des séances ordinaires, les associations demandent à être financées pour promouvoir leurs événements sur les réseaux sociaux. Ce phénomène est nouveau, mais l'ampleur qu'il représente, tant dans les montants concernés que dans le nombre de demandes, a obligé la CGTF à se positionner sur cette question. Les montants sont effectivement

très élevés, ils représentent une part du budget qui dépasse ce qui est normalement admis pour un tel poste de dépense. La Commission a décidé que les publicités sur les réseaux ne seraient pas financées par la CGTF. En effet, la Commission estime que les événements sur Facebook ou autres peuvent être partagés de manière bénévole par les membres des associations. En outre, la CGTF finance l'impression de flyers et d'affiches pour permettre une visibilité des événements associatifs.

4. Secrétariat permanent de la CGTF

La CGTF considère comme primordial de conserver le poste de secrétaire à l'usage d'un·e·x étudiant·e·x. Son faible taux horaire (40%) et son rapport direct avec les structures et les actrices de la vie universitaire font de ce travail un emploi recherché et apprécié par les étudiant·e·x·s. Les dépenses liées aux salaires du secrétariat et de la présidence s'élèvent pour l'exercice 2017-2018 à CHF 37'660.45.

Suite aux réflexions concernant la plateforme numérique, il a été évoqué à plusieurs reprises la possibilité de rémunérer un deuxième poste de secrétariat. En effet, dans l'état actuel du secrétariat, il n'est pas envisageable d'augmenter la charge de travail de la secrétaire. Le poste de présidence ne permet pas non plus une augmentation de la charge de travail. En outre, ce poste symbolique se doit de garder une certaine indépendance vis-à-vis du secrétariat. Pour que la plateforme numérique atteigne les objectifs qui lui ont été fixé, elle doit être alimentée de contenu dans un premier temps puis être mise à jour de façon régulière. Elle doit également être adaptée aux besoins des étudiant·e·x·s et des associations au fil du temps. La hausse du travail effectué par le secrétariat, corollaire de la forte augmentation de demandes de subvention, implique de fait de prévoir un temps de travail supplémentaire pour les tâches courantes déjà existantes. Des discussions et des réflexions ont donc été menées dans le but d'organiser une nouvelle forme de secrétariat au moment où la plateforme existera.

5. Locaux des Associations

La Commission partage ses locaux avec la CUAE et l'AEEA (l'Association des Étudiant·e·x·s pour un Espace Autogéré). L'emplacement de la Commission, dans le bâtiment Uni-Mail et proche d'autres bâtiments universitaires, est tout à fait idéal.

Les décisions concernant la gestion des locaux des associations se prennent sur un mode collégial, en partenariat avec les autres associations résidentes. Ce mode de fonctionnement de la gestion contente tout le monde et permet une véritable coopération et une excellente communication entre ces trois organes. En ce qui concerne l'entretien de ces locaux, l'Université est chargée de nettoyer les locaux communs des associations ainsi que les sanitaires. En revanche, l'entretien du bureau de la Commission est à la charge du secrétariat, excepté deux grands nettoyages par année effectués par l'Université.

Les dépenses engendrées par la gestion des locaux des associations se sont élevées, pour l'exercice comptable 2017-2018, à CHF 9'021.46. Les charges ont

augmenté notamment en raison du nombre de photocopies.

Soulignons finalement que les associations d'étudiant·e·x·s, ne disposant pas pour la plupart de bureau à l'Université, sont de grandes utilisatrices des locaux, qui se révèlent alors indispensables à leur bon fonctionnement. Le lieu des séances ordinaires de la CGTF a été déplacé dans les salles de l'Université, puisque certaines associations devaient accéder à leur casier lors des séances ce qui interrompt les délibérations. La question des espaces n'est toujours pas résolue : des espaces pour les associations manquant réellement.

6. Prestations offertes aux Associations

La Commission constate cette année encore que de plus en plus d'associations prennent contact avec son secrétariat avant de présenter leurs dossiers de projets. La qualité générale des projets soumis aux membres de la Commission s'en trouve ainsi améliorée.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent annuellement. Souvent, les documents remis au secrétariat sont incorrects ou incomplets, et doivent être corrigés et complétés par les trésorier·ère·x·s des associations. Ceux-ci bénéficient alors de conseils concernant la tenue d'une comptabilité associative.

En parallèle, la secrétaire essaye de rencontrer individuellement les actuelles personnes en charge de la trésorerie, afin de faire un point sur leurs connaissances comptables et de fournir la formation nécessaire à la reddition des comptabilités ordinaires et extraordinaires.

Le secrétariat offre également tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la Commission. Cette dernière insiste donc souvent auprès des associations et de leurs membres pour que ces derniers prennent l'habitude de contacter le secrétariat en cas de questions.

7. Evolution des comptes

Exercice	Réserves	Résultat	Dépendé	Salaires	Subventions	Autres
2000-2001	358'585.30	63'197.70	226'302.85	97'213.00	121'516.85	7'573.00
2001-2002	308'807.00	-49'777.20	322'967.20	129'705.85	159'345.00	33'916.35
2002-2003	220'942.95	-88'204.05	398'934.05	127'046.95	197'672.70	74'214.40
2003-2004	190'323.00	-36'610.35	323'701.40	128'212.25	165'114.95	30'374.20
2004-2005	119'506.95	-70'829.27	296'783.97	56'565.80	225'050.65	15'167.52
2005-2006	104'474.57	-14'668.26	218'652.85	38'029.30	163'280.35	17'343.30

2006-2007	87'262.50	-17'212.07	217'084.28	36'092.20	168'905.10	12'086.98
2007-2008	85'288.84	-1'973.66	190'378.66	33'826.60	142'773.91	13'778.15
2008-2009	87'958.71	2'669.87	192'854.13	38'432.40	144'389.87	10'031.86
2009-2010	96'918.12	8'959.41	184'072.59	39'373.55	133'820.02	10'879.02
2010-2011	132'762.31	35'844.19	191'095.81	37'451.30	137'573.93	16'070.58
2011-2012	221'784.45	89'022.14	141'046.86	38'377.60	95'305.00	7'364.26
2012-2013	175'266.78	-46'517.67	259'065.67	41'416.40	206'784.31	10'864.96
2013-2014	178'389.20	3'122.42	222'364.08	39'693.30	177'217.12	5'453.66
2014-2015	259'995.21	81'606.01	266'552.99	39'972.65	204'116.36	22'463.98
2015-2016	246'147.93	-13'857.28	311'292.28	41'633.40	256'002.50	13'656.38
2016-2017	97'305.98	-148'841.95	449'013.45	39'683.45	405'838.36	3'491.64
2017-2018	109 434.04	12 128.06	280 956.44	37 660.745	234 274.63	9 021.46
Exercice	Réserves	Résultat	Dépensé	Salaires	Subventions	Autres

Suivi des réserves et dépenses sur les exercices de 2000 à 2018

Le tableau ci-dessus présente l'état financier général de la Commission à l'issue de son exercice, en reprenant dans les grandes lignes les éléments déjà abordés précédemment dans ce rapport.

Lors de l'exercice comptable 2009-2010, la Commission a dû prendre certaines mesures pour faire face au risque que ses comptes soient déficitaires. Ces mesures avaient eu des effets plus forts qu'escomptés, effets qui se sont ressentis jusqu'à l'exercice 2012-2013. En ce qui concerne le résultat de l'exercice, il est cette fois-ci positif. Il s'agit d'un résultat correspondant à une année standard avec un résultat plutôt petit. L'augmentation structurelle des demandes de subventions laisse toutefois penser que les réserves vont plutôt diminuer que croître. Il faudra donc être attentif·ve·x·s que le résultat continue de nourrir les réserves afin de ne pas se trouver dans une situation précaire où les subventions ne pourraient plus être attribuées. Après deux années consécutives de résultats négatifs, les caisses de la CGTF commencent à nouveau à se remplir. Ceci est encourageant au vu des projets menés par la commission cette année. Les résultats négatifs s'expliquaient en grande partie par l'appel à projets de 2016-2017, qui avait pour but d'utiliser une partie des réserves afin de financer des projets en dehors des demandes de subventions extraordinaires habituelles. Toutefois, l'appel à projet de l'année 2016-2017 s'élevant à CHF 122'300, avaient diminué de manière drastique les réserves. Heureusement, celles-ci ont commencé à se reconstituer lors de l'année comptable 2017-2018 mais restent tout juste suffisantes pour les ambitions actuelles de la CGTF.

La CGTF souhaite idéalement maintenir des réserves autour de 70'000CHF. Ainsi, les salaires de la secrétaire et de la présidente sont assurés ainsi que le troisième poste nécessaire à la plateforme numérique. La CGTF souhaite être sûre de pouvoir continuer à financer les projets qui augmentent d'année en année.

La question de la diminution des réserves est essentielle dans la réflexion autour du nouveau poste et de la plateforme. Ce n'est qu'avec la garantie de déficit accordé par le rectorat lors des réunions que la CGTF a jugé utile d'aller de l'avant avec le projet

de plateforme. En effet, la CGTF estime que l'idée d'augmenter l'envergure et la taille de la CGTF ne fait sens que si les projets peuvent toujours être financés. En effet, c'est bien les associations d'étudiant·e·x·s qui doivent rester au centre des préoccupations de la CGTF avant tout autre chose.

8. Conclusion

Le présent rapport montre l'importance des prestations offertes par la CGTF envers la vie associative de l'Université de Genève. Les moyens de la Commission lui permettent de jouer pleinement son rôle de soutien tant financier qu'informatif envers les associations et de répondre adéquatement à la variété et au dynamisme de la vie associative de l'Université. Toutefois, on peut constater que les demandes de subventions extraordinaires ont triplé en une quinzaine d'années.

L'augmentation des subventions extraordinaires, tant en nombre qu'en montant total (de façon globale), atteste de l'investissement toujours plus grand des étudiant·e·x·s dans des projets de différents types, et de l'enrichissement des offres d'activités associatives. Ainsi la diversité des projets se multiplie. Cette augmentation montre également l'importance d'une Commission comme la CGTF dans le suivi des projets associatifs et le conseil aux étudiant·e·x·s des comités. La Commission remarque une augmentation grandissante de l'attention que les étudiant·e·x·s portent à la CGTF. En effet, suite aux discussions menées avec des étudiant·e·x·s intéressé·e·x·s par le fonctionnement de la Commission, la plateforme a vu le jour. Il est très intéressant de constater la variété et la qualité des projets qui continuent d'être soumis à la Commission. Les projets, toujours plus nombreux mais aussi différents, poussent la CGTF à mener des réflexions constantes sur son fonctionnement et comment répondre aux besoins des associations. Certains projets se pérennisent tandis que de nouvelles idées émergent avec de nouvelles associations et le renouvellement des comités.

La Commission constitue un lien précieux entre les associations et d'autres organes administratifs tels que la comptabilité centrale, et permet d'acquérir un regard d'ensemble sur la vie associative de l'Université de Genève.